

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 04 février 2021 à 20 h 00

**Présents** : Mmes, Céline LECHIEN, Dominique BEAUPOIL, Marie DULLIN, Aurélie TOMADINI, Mrs. Jean-Christophe GUITTON, Philippe BON, Marc JOINIE, Jérôme MARGUIER, Frédéric PERRIN, Vito RUSSO

**Procuration** : M Nicolas MASSOT donne pouvoir à M Jean-Christophe GUITTON

**Absents** :

## SÉANCE A HUIS-CLOS

Convocation du 28 JANVIER 2021

APPROBATION PROCES VERBAL :

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 décembre 2020

Après avoir pris connaissance du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 10 décembre 2020, Monsieur le Maire invite l'Assemblée à approuver ledit compte rendu.

Les Conseillers Municipaux présents, n'ayant aucune remarque à formuler, à l'unanimité, APPROUVENT le compte-rendu de la séance du 10 décembre 2020.

Demande de rajout à l'ordre du jour :

- Classement en voie communale « Lotissement en la Vesvre »

## ORDRE DU JOUR DONNANT À DÉLIBÉRATION

### **001/2021 : CLASSEMENT ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES VOIES COMMUNALES INTEGRATION DE LA VOIE « LOTISSEMENT EN LA VESVRE »**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que nous devons intégrer la voie du Lotissement en la Vesvre et de se fait mettre à jour le tableau de classement des voies Communales

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Précise que le classement et la mise à jour du tableau de classement de la Voie Communale envisagée ne portera pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par cette voie qui restera ouverte à la circulation publique.

Demande le classement de cette voie dans les voies communales, et la mise à jour du tableau de classement des Voies Communales, conformément aux dispositions de l'article L 141-3 du code de la voirie routière.

Autorise le Maire pour procéder aux formalités nécessaires et signer tous actes et pièces s'y rapportant.

**CONTRE : 0      ABSTENTION : 0      POUR : 11**

**002/2021 : ELECTION D'UN DELEGUE AU SMTVO (Syndicat Mixte Tille, Vouge Ouche)**

Monsieur le Maire présente le nouveau Syndicat mixte Tille, Vouge, Ouche (SMTVO) et informe que la fusion des syndicats de la Tille, Vouge et Ouche est effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Le nouveau syndicat SMTVO est issu de cette fusion. Sa création conduit donc à la dissolution des 4 syndicats préexistants.

Le SMTVO est composé de 15 communes, 14 communautés de communes, 1 communauté d'agglomération et Dijon Métropole. Il a pour mission la mise en œuvre d'une gestion équilibrée, intégrée, cohérente et durable des ressources en eaux et des milieux aquatiques des 3 bassins versants Tille, Vouge et Ouche dans le cadre des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux existants.

Les modalités de mise en œuvre du SMTVO nécessitent de nommer de nouveaux délégués. Pour Broin, il faut 1 représentant titulaire.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal qui se porte candidat pour représenter la commune au SMTVO et précise que cette élection se fera à la majorité absolue.

M BON Philippe fait acte de candidature.

La délibération suivante est prise :

Monsieur le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté inter-préfectoral en date du 28 décembre 2020 portant création du Syndicat Mixte Tille, Vouge, Ouche (SMTVO) issu de la fusion des syndicats mixtes du bassin de la Vouge ; du bassin de l'Ouche ; de la Tille, de l'Ignon et de la Venelle ; et de la Tille, de la Norge et de l'Anison ;

VU l'article 8-1-1 des statuts indiquant la clé de répartition du nombre de délégués ;

CONSIDERANT qu'il convient de désigner un délégué titulaire de la commune auprès du syndicat ;

CONSIDERANT que le conseil municipal doit procéder, à la majorité absolue, à l'élection de ce délégué ;

CONSIDERANT que M BON Philippe est seul candidat est élu à la majorité absolue

**CONTRE : 0      ABSTENTION : 0      POUR : 11**

## **NE DONNANT PAS À DÉLIBÉRATION**

1/ Il avait été proposé de faire un échange de terrain avec M BONNARDOT et la commune (peuplier), un courrier sera fait suite à la réunion pour informer que le conseil a décidé de ne pas procéder à l'échange de la parcelle.

2/ La mise aux normes du coffret électrique à l'église a été acceptée par le conseil. Nous avons fait une demande de subvention, mais le montant des dépenses n'est pas assez élevé pour prétendre à une subvention.

3/ Dossier maison de M REBOUILLAT, les domaines ont fait une estimation.

Informations :

La vérification des lampes de rues est prévue le 19 février 2021, ne pas hésiter à prévenir la mairie en cas de mauvais fonctionnement.

## **Tour de table**

M BON : demande s'il est possible de refaire le chemin de la Mare Gossot (partie restée en terre)

Mme BEAUPOIL : RAS

Mme LECHIEN : RAS

M PERRIN : RAS

M MARGUIER : propose de boucher les nids de poule en mai

Mme DULLIN : Informe que le site internet devrait être en ligne d'ici 3 semaines

M JOINIE : RAS

M VITO : RAS

Séance levée à 22h00

Le Maire,  
Jean-Christophe GUITTON